

AXE 1 : SOUTENIR LE REFERENCEMENT DE LA MARQUE « ACCUEIL VELO »



Développer le
vélotourisme

Pourquoi ?

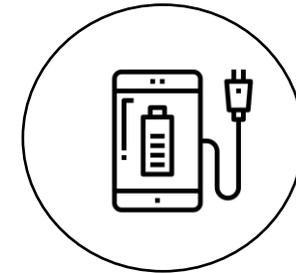
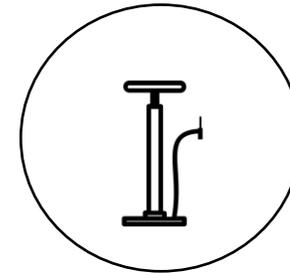
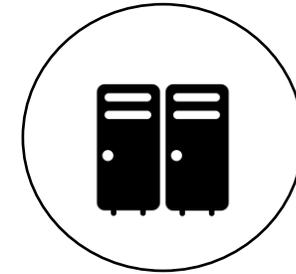
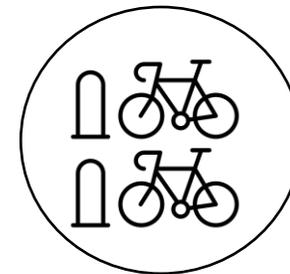
Aider les structures touristiques à entrer dans la labélisation « Accueil Vélo »

Comment ?

En participant au financement d'équipements et services nécessaires pour devenir « Accueil Vélo »

Quoi ?

Des emplacements vélo, bornes de réparation, bornes de recharge, consignes à bagages, etc.



CIBLES

Lieux éligibles à la marque « Accueil Vélo »

Office de tourisme,
Site de visite, Halte fluviale et port
fluvial
Hébergement touristique
Restaurant
+ lieux déjà « Accueil Vélo »

CRITERES D'ELIGIBILITE

Les prérequis pour devenir Accueil Vélo sont inscrits dans le cahier des charges Accueil vélo à retrouver sur le site de France Vélo Tourisme

Et, en fonction des typologies d'établissements, des critères supplémentaires spécifiques s'appliquent.

Il est nécessaire de se rapprocher de son référent Accueil Vélo de son territoire. Il n'y a plus l'obligation d'être situé à moins de 5km d'une véloroute.

Les sites et établissements déjà référencés auprès de la marque Accueil Vélo peuvent solliciter une demande de subvention pour : Améliorer leur capacité d'accueil ou Renforcer les services proposés



	Aménagements éligibles	Prise en charge Max. HT	Plafond	
	Arceau	55% du montant HTR max	150€ d'aide par emplacement	
	Abri vélo	55% du montant HTR max	1 400€ d'aide par emplacement	Hausse du plafond
Nouvel équipement	Abri vélo équipé de modules photovoltaïques	55% du montant HTR max	1 800€ d'aide par emplacement	
	Consigne à bagages	55% du montant HTR max	350€ d'aide par casier	Hausse du plafond
	Borne de recharge VAE	55% du montant HTR max	850€ d'aide par unité	
	Stationnement sécurisé	55% du montant HTR max	350€ d'aide par emplacement	Hausse du plafond
	Box individuelle ou Box collective			
	Forfait raccordement électrique ou pose de prise dans un équipement si valorisation recharge VAE	55% du montant HTR max	1 300€ d'aide par demande	
Nouvel équipement	Borne de gonflage	55% du montant HTR max	850 € d'aide par unité	
Nouvel équipement	Borne de réparation	55% du montant HTR max	650 € d'aide par unité	
Nouvel équipement	Borne multifonction/Service de gonflage et de réparation 2 en 1	55% du montant HTR max	1 050 € d'aide par unité	



Ils l'ont fait !

Développer le vélotourisme par le déploiement de stationnements vélo et équipements / Office de tourisme du Montreuillois en Côte d'Opale

Itinéraire concerné : EuroVélo 4 et Véloroute 362

Equipements financés : 18 arceaux vélo, 12 consignes à bagages, 12 bornes de recharge VAE

Coût total : 6 267 €

Financement de l'ADEME: 3446,85 € (soit 55%)



Proposer une solution sécurisée pour les cyclistes clients du camping et étoffer l'offre de services / Camping le Pré des Moines

Itinéraires concernés : Véloroute Londres-Paris

Equipements financés : 12 arceaux vélo (24 emplacements)

Coût total : 2 239,95 €

Financement de l'ADEME 1 231,97 € (soit 52%)



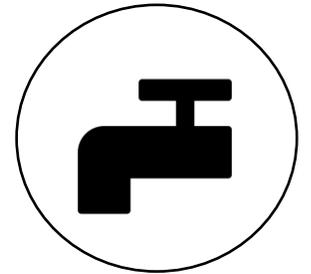
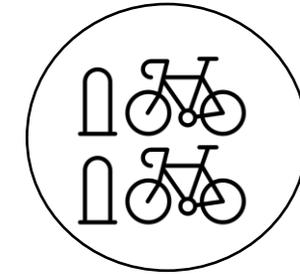
AXE 2 : IMPLANTER DES AIRES DE SERVICE



Développer le
vélotourisme

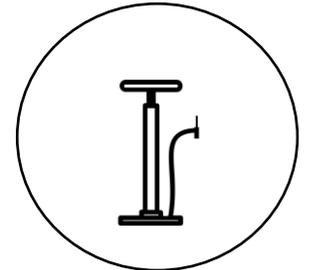
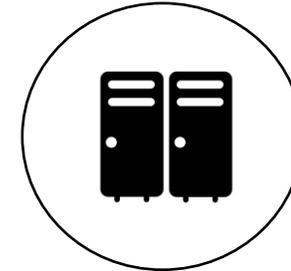
Pourquoi ?

Accompagner les collectivités territoriales à s'équiper d'aires de services pour rendre plus attractif l'itinéraire passant dans leur territoire



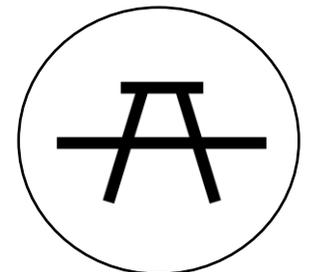
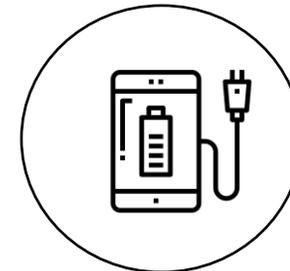
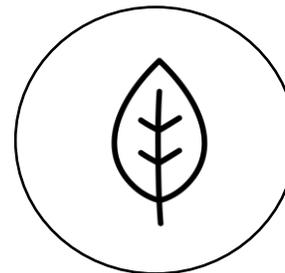
Comment ?

En participant au financement d'équipements nécessaires à une aire de service



Quoi ?

Tables de pique-nique, points d'eau, sanitaires, emplacements vélo, végétalisation, bornes, etc.



CIBLES

Halte fluviale et port fluvial
Collectivité territoriale

Itinéraires concernés :
Inscrits au schéma national
+ régionaux
+ départementaux

Nouveaux
périmètres

CRITERE D'ELIGIBILITE

Possibilité de compléter une aire dite « partielle » ou de créer une nouvelle aire

L'aire de services devra être visible depuis l'itinéraire ou située à moins de 200m avec une signalétique

Il est attendu une répartition homogène des aires de services le long des itinéraires : au minimum tous les 10km et/au maximum tous les 30km.

Les équipements complémentaires pourront bénéficier d'un financement s'ils viennent compléter une aire dotée des 4 équipements obligatoires

Équipements obligatoires

- Table de pique-nique
- Stationnement vélo
- Point d'eau potable
- Sanitaires

Équipements complémentaires

- Bornes de gonflage, bornes d'autoréparation,
- Consignes sécurisées, Panneaux directionnel, RIS,
- Ombrière pour table de pique-nique,
- Végétalisation

Travaux annexes

- Terrassement
- Raccordement réseau électrique
- Raccordement réseau d'eau



Aménagements éligibles	Prise en charge Max. HT	Plafond
Aire de services complète = 4 équipements financés + végétalisation	55% du montant HTR max	48 500€ d'aide par aire
Aire de services partielle = 3 équipements financés au maximum	55% du montant HTR max	
Table de pique-nique	55% du montant HTR max	250€ d'aide par unité
Point d'eau	55% du montant HTR max	1 900€ d'aide par unité
Sanitaires		
Toilette sèche <i>(à compostage externe, déshydratation ou à lombricompostage),</i>	55% du montant HTR max	45 000€ d'aide par unité
Toilette classique	55% du montant HTR max	Plafond de 35 000€ d'aide par unité
Stationnements		
Arceau	55% du montant HTR max	150€ d'aide par emplacement
Stationnement sécurisé Box individuelle ou Box collective	55% du montant HTR max	350€ d'aide par emplacement
Borne de recharge VAE	55% du montant HTR max	850€ d'aide par unité

Nouvel équipement

Nouvel équipement

Équipement obligatoire pour une aire de service



Equipements supplémentaires préconisés / Non obligatoire			
Nouvel équipement	Borne de gonflage	55% du montant HTR max	850 € d'aide par unité
Nouvel équipement	Borne de réparation	55% du montant HTR max	650 € d'aide par unité
Nouvel équipement	Borne multifonction	55% du montant HTR max	1 050 € d'aide par unité
Nouvel équipement	Consigne à bagages	55% du montant HTR max	350€ d'aide par casier de rangement
Nouvel équipement	Ombrière pour table de pique-nique	55% du montant HTR max	1 050€ par unité
Nouvel équipement	Jalonnement de l'aire de services si à plus de 200 m de l'itinéraire ou d'un des équipements éloignés	55% du montant HTR max	650€ d'aide par unité
Nouvel équipement	Signalétique touristique - RIS	55% du montant HTR max	1 200€ d'aide par unité
	Végétalisation	55% du montant HTR max	3 500€ d'aide par aire
Travaux Annexes			
Nouvelle éligibilité	Travaux de génie civil	55% du montant HTR max	3 000€ d'aide par aire
Nouvelle éligibilité	Travaux de raccordement réseau d'eau	55% du montant HTR max	2 000€ d'aide par aire
Nouvelle éligibilité	Travaux de raccordement réseau électrique	55% du montant HTR max	2 000€ d'aide par aire

Hausse du plafond



Ils l'ont fait !



Création de 2 aires complètes et 1 aire partielle / Communauté de Communes Pays de Bray

Itinéraires concernés : Voie verte Londres-Paris, Oise-Hauts-de-France

Objectifs : proposer des aires de services complètes aux usagers de la voie verte pour plus de confort, renforcer la qualité du référencement de l'itinéraire cyclable Londres-Paris, et inciter les cyclotouristes à faire un arrêt en Pays de Bray Oise. Ces aires devront permettre d'identifier l'itinéraire cyclable Londres-Paris au niveau du Pays de Bray Oise comme équipé d'aire permettant des haltes confortables.

Equipements financés : 16 arceaux vélo, 2 points d'eau & toilettes, 7 tables pique-nique, raccordement Eaux Usées et Eau Potable

Coût total : 92 873 € / Financement de l'ADEME : 49 011 € (soit 53%)

Durée de l'opération : 6 mois

Implantation d'une aire de services vélo partielle / Maison du Platier d'Oye

Itinéraires concernés : Vélomaritime 4

Equipements financés : 3 arceaux, 1 borne de recharge VAE, 8 tables pique-nique, 1 relais information services avec infos parcours vélo

Coût total : 9 621 €

Financement de l'ADEME : 3 816 € (soit 55%)



Aire de service complète – Saint Germer de Fly



Aire de service partielle – Réserve naturelle de Larris et tourbières de St-Pierre-des-Champs



AXE 3 : REALISATION D'ETUDES



Développer le
vélotourisme

Pourquoi ?

Participer à l'amélioration et au développement du réseau cyclable touristique en France
Accompagner les territoires dans leur stratégie de mobilité douce et touristique



Comment ?

En participant au financement d'études sur des tronçons inscrits aux schémas national ou régionaux



CIBLES

**Collectivité territoriale
Les structures représentantes d'un
comité d'itinéraire**

Nouveau
périmètre

**Itinéraires concernés :
Inscrits au schéma national
+régional**

THEMATIQUES D'ELIGIBILITE

Accélérer la réalisation de tronçons : étude d'avant-projet, de faisabilité, d'impact

Améliorer la mise en sécurité des itinéraires : rapport de préconisation d'infrastructure et de modification des voiries, étude de proposition ou amélioration de jalonnement, évaluation - gestion et prise en compte des aléas climatiques

Renforcer l'attractivité des véloroutes : état des lieux des services et équipements, audit de qualité ou certification, stratégie marketing et de communication,
+ étude d'opportunité de services, état des lieux et préconisations sur l'intermodalité

Nouvelle
Thématique

Liste non exhaustive. Il est fortement conseillé de contacter l'ADEME en amont d'un dépôt de dossier de l'étude : velotourisme@ademe.fr



Types d'études	Prise en charge max.*	Plafond
Améliorer la mise en sécurité des voies existantes	70% du montant HTR max	35 000€ d'aide
Renforcer l'attractivité des véloroutes existantes	70% du montant HTR max	35 000€ d'aide
Accélérer la réalisation des tronçons identifiés au schéma national ou régional	70% du montant HTR max	35 000€ d'aide

Un porteur de projet peut bénéficier d'aides pour **2 études** max. Nouveau



Ils l'ont fait !



Etude attractivité - positionnement marketing de l'Eurovélo 6 / Comité régional du tourisme de Bourgogne Franche-Comté

Itinéraire concerné : Eurovélo 6 en France (de Saint-Brévin à Bâle) – Bourgogne Franche-Comté

Objectifs : Définir et déployer une stratégie marketing, un positionnement et un plan de communication communs pour donner une visibilité d'ensemble, notamment en Europe.

Coût total : 37 800 €

Financement de l'ADEME : 26 460 € (soit 70%)

Durée de l'opération : 7 mois

Etude de faisabilité / Communauté de communes de la Champagne Picarde

Itinéraires concernés : Véloroute 34

Objectifs : Lancer la phase avant-projet sur deux endroits où les aménagements cyclables sont rendus difficiles par la configuration des lieux : la traversée de Neufchâtel-sur-Aisne qui nécessite un réaménagement complet de la voirie sur 800m et le traitement du carrefour entre 2 départementale à l'entrée de Villeneuve-sur-Aisne.

Coût total : 15 000 €

Financement de l'ADEME : 10 500 € (soit 70%)

